

# LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL TENU A LA MAIRIE LE

**Mercredi 21 juin 2023**

(Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **I. Finances :**

- 2.1. Revalorisation du montant des tarifs de la cantine scolaire (délibération approuvée) ;
- 2.2. Modification du quotient familial de la cantine scolaire (délibération approuvée) ;
- 2.3. Renouvellement de la convention de la navette entre la commune de Marnes-la-Coquette et la commune de Ville d'Avray (délibération approuvée) ;
- 2.4. Renouvellement de la convention avec la commune de Ville d'Avray relative au centre de loisirs (délibération approuvée) ;
- 2.5. Avenant n°2 à la convention accueil des Marnois de la crèche de Ville d'Avray (délibération approuvée) ;
- 2.6. Renouvellement de la convention avec la structure multi-accueil du Pré-au-Bois (délibération approuvée) ;
- 2.7. Subvention au projet « Tour de l'Asie en vélo pour l'éducation » (délibération approuvée) ;
- 2.8. Admission en non-valeur de divers titres de recettes (délibération approuvée) ;

## **III. Intercommunalité :**

- 3.1. Adhésion au SIGEIF de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution gaz et électricité (délibération approuvée) ;
- 3.2. Adhésion au groupement de commandes GPSO pour l'entretien des voiries et rénovation des revêtements (délibération approuvée) ;

- IV. Convention entre l'association sportive Forest Hill et la commune de Marnes-la-Coquette relative à la mise à disposition et à l'animation de pistes de padel extérieures et signature d'un avenant à la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (délibération approuvée) ;



Le Maire,

*Barody*  
Christiane BARODY-WEISS